



A. A. P. E.

Association Autonome des Parents d'Élèves de
Palaiseau

2ème réunion trimestrielle des représentants des parents d'élèves des écoles de Palaiseau avec la Mairie le 01 Mars 2021

Synthèse et éléments d'intérêt pour les parents du Groupe Scolaire Caroline Aigle

Réalisation : Nabil Bouzerna, Emilie Alakian, Salima Bouzerna

1) Situation sanitaire

Monsieur le Maire a réalisé un point complet sur l'application du protocole sanitaire renforcé de l'Education Nationale transmis le 1er février 2021 dans le contexte d'émergence de variants du virus SARS-Cov2 (A noter l'évolution des règles de décision de fermeture des classes en cas de variants).

Une expérimentation est en cours à l'école élémentaire Joliot-Curie : une fois par semaine un repas froid sera servi dans deux classes en tournant chaque jour. Ceci afin de diminuer la pression sur la cantine. Si le test est concluant, cette expérimentation pourra être étendue aux autres écoles où il y a des problèmes pour appliquer le protocole (cantine trop petite par rapport au nombre d'élèves).

La mairie a augmenté le nombre des accueils de loisirs ouverts le mercredi et pendant les vacances d'hiver, pour permettre des meilleures distanciations et limiter le brassage inter-écoles. Nous souhaitons remercier la Mairie pour être allée au maximum de ses capacités pour les accueils de loisirs et nous tenons à saluer, au nom des familles, l'implication des équipes périscolaires et restaurations dans ce contexte particulier. 🙏

2) Effectifs scolaires ⚠️

Les RPE AAPE Caroline Aigle partagent pleinement les inquiétudes et la position de Monsieur le Maire concernant les effectifs des écoles à Palaiseau dans la perspective de la mise en place des effectifs plafonnés à 24 élèves en classe de grande section, CP et CE1 (réforme portée par le Gouvernement qui en assure la mise en œuvre).

L'Education Nationale a fait part à la mairie de son souhait de l'appliquer dès septembre dans quelques écoles **maternelles** de Palaiseau. Les critères de l'Education Nationale quant au choix des écoles maternelles ne sont pas connus par la mairie.

C'est la DSDEN de l'Essonne qui décide de l'affectation des enseignants supplémentaires pour la réforme par rapport à leur schéma initial. La réflexion à date porte uniquement sur les classes de GS maternelle pour la prochaine rentrée. Enfin, la Mairie sera prête à ouvrir des classes à 24, c'est-à-dire sera en capacité de faire les aménagements de locaux aussi souvent que cela sera nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle :

- En Essonne, il y a un déficit chronique du nombre d'enseignants ;

- L'Education Nationale freine les ouvertures de classes même lorsque le seuil est atteint voir dépassé de 2 ou 3 élèves, et saute sur toutes les occasions pour fermer des classes ;
- Les difficultés à faire remplacer les enseignants ;

« Plus l'Education Nationale mettra en place la réforme à 24, **sans recrutement supplémentaire**, plus on aura des difficultés à ouvrir des classes. J'ai déjà porté le message à l'Education Nationale qu'il faut être conforme avec le nombre d'enseignants que vous avez au niveau départemental . Sinon, le risque est de se retrouver avec des classes à 24 en GS, CP et CE1 et à 32 dans les autres niveaux, ce que personne ne souhaite. »

i Les "classes à 24" à moyens constants créent obligatoirement un ou plusieurs déséquilibres dans la structure même de l'école. Ces déséquilibres sont passés sous silence par le ministère. Sur ce sujet prioritaire, nous sommes pleinement mobilisés et plusieurs actions sont en cours auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Palaiseau et de la DSDEN de l'Essonne.

A cette occasion, nous souhaitons remercier chaleureusement les enseignants de Caroline Aigle qui accueillent des enseignants stagiaires pour permettre de préparer le futur avec plus de sérénité dans le département 🙏

3) Travaux

À la suite de nos actions (1^{er} conseil d'école 05/11/20, 1^{er} réunion mairie 19/11/2020 et mail de relance à la mairie 24/02/21), les équipes techniques de la mairie installeront de nouveaux panneaux d'affichage afin de permettre aux parents de maternelle de bénéficier comme en élémentaire des informations relatives à la vie de l'école affichées par vos RPE.

4) Divers

• Lancement des conseils de centre de loisirs

Dès septembre 2021, la mairie souhaite lancer les conseils de centre de loisirs avec les directeurs de centre et les représentants de parents. Cette excellente initiative de la Mairie 🙏 permettra au RPE de sortir les questions périscolaires du Conseil d'Ecole afin **de disposer de plus de temps avec l'équipe pédagogique notamment pour traiter des sujets relatifs au projet d'école**.

i « Le **projet d'école** est un **outil contractuel** qui permet de **communiquer** au sein de l'école avec les **familles**, les partenaires, les équipes d'**enseignants**. » extrait du *Livret repères et conseils du professeur stagiaire 1er degré de l'Académie de Versailles*.

• Végétalisation des cours d'école

Une réflexion sur la végétalisation des cours d'école va démarrer d'ici quelques semaines. La situation varie énormément d'une école à l'autre. Par exemple, la situation de l'école Jean Moulin (espace extérieur très végétalisé) n'est pas comparable à celle du groupe scolaire Caroline Aigle (espace extérieur très peu végétalisé).

- **Sécurité aux abords des écoles :**

Une réflexion va être lancée sur la sécurisation des abords des écoles afin de mettre en place un plan d'investissement sur plusieurs années à laquelle les RPE seront également associés.

Le déneigement des cours d'école n'avait pas pu être fait lors du dernier épisode neigeux car les équipes communales se sont concentrées sur les abords des écoles en priorité, des équipements publics et les rues de la ville. Un travail est à l'étude entre le service technique et le service enfance pour trouver une organisation afin de prioriser le traitement des plaques de verglas glissantes dans les cours d'école.

Compte rendu **complet** AAPE

Rédaction : Sylvie Samara (Présidence de l'AAPE), Delphine Duprat Courtêt (élémentaire Anne Frank), Anne-Laure Mareuil (maternelle Tailhan), Nabil Bouzerna (groupe scolaire Caroline Aigle)

La réunion s'est déroulée en visioconférence pour des raisons sanitaires.

Pour la Mairie :

- Grégoire de Lasteyrie
- Régina Lahutte
- Marie-Christine Graveleau
- Virgile Monnot
- Céline Langot

Et les Représentants des parents d'élèves (têtes de liste de chaque école palaisienne ou leurs remplaçants)

1) Situation sanitaire

Le protocole de la pause méridienne est renforcé depuis un mois. Les élèves déjeunent par classe (séparation d'un mètre entre les classes dans la mesure du possible) et sur une même table, on essaie de faire déjeuner ensemble les mêmes élèves d'un jour sur l'autre. Si possible les élèves sont en quinconce (ils ne sont pas assis face à face ni côte à côte).

Pour les élémentaires, les classes sont séparées de 2m à l'extérieur comme dans un espace clos.

Les tables sont désinfectées entre chaque service et si possible entre chaque repas.

Les locaux de la cantine sont également aérés toutes les heures. En élémentaire : les encadrants ne déjeunent plus avec les enfants. Les AVS peuvent déjeuner si nécessaire.

En maternelle : les animateurs ne déjeunent plus avec les enfants. Les Atsems mangent avec les enfants en respectant une distance supplémentaire.

Le même protocole est appliqué pour le goûter. Ce protocole transmis le 1^{er} février est appliqué dans les écoles depuis le 8 février.

Ce protocole est extrêmement contraignant pour la restauration scolaire et le personnel comme les enfants sont un peu tendus et la qualité des temps de repas est impactée.

Certaines cantines sont obligées de commencer plus tôt pour pouvoir faire déjeuner tous les élèves en respectant le protocole.

La semaine prochaine, une expérimentation sera mise en place à l'élémentaire Joliot-Curie : une fois par semaine un repas froid sera servi dans deux classes en tournant chaque jour. Ceci afin de diminuer la pression sur la cantine. Les repas froids sont préparés par Quadrature Restauration en conservant la même qualité de repas (% de bio, produits locaux et de label de qualité/saisonnalité). Ce test durera une semaine ou deux semaines.

Si le test est concluant, cette expérimentation pourra être étendue aux autres écoles où il y a des problèmes pour appliquer le protocole (cantine trop petite par rapport au nombre d'élèves). Les parents seront prévenus dans les écoles où ce sera mis en place, ainsi que de la journée concernée par le repas froid.

Les salles de classes sont aérées le matin pendant le nettoyage, durant les récréations et le temps méridien. Les surfaces de contact sont nettoyées au moins une fois par jour.

Les masques en tissu fournis en début d'année scolaire par la mairie sont de catégorie 1 certifiés AFNOR et utilisables par les enfants. La mairie n'en fournira pas d'autres (dotation exceptionnelle pour permettre aux enfants d'effectuer la rentrée afin que les parents puissent s'organiser).

Pour la stratégie de tests salivaires dans les écoles, le maire a demandé des infos à l'EN et n'a pas eu de réponse.

La mairie se dit favorable et prête à mettre en place ces tests dès le retour de l'EN à ce sujet.

Si un enfant est cas contact, le message de l'ARS est suffisant pour que la cantine ne soit pas facturée aux parents.

Rappel rapide des nouvelles règles du protocole sanitaire renforcé (maj du 1^{er} février 2021) de l'Education Nationale dans le contexte d'émergence de variants ([consultable ici](#)).

Evolution des règles de décision de [fermeture de classe](#) :

- l'apparition d'une variante sud-africaine ou brésilienne du SARS-CoV-2 chez un élève implique la fermeture de la classe. Tous les élèves de la classe seront assimilés à des contacts à risque ;
- si un cas de COVID (variante ou non) est détecté en maternelle, la classe est fermée ;
- l'apparition de l'une de ces variantes chez un personnel, dès lors qu'il porte un masque de catégorie 1, n'implique pas automatiquement la fermeture de la classe.

Capteurs de CO2

Au sujet des capteurs de CO2, la mairie est favorable à acheter ce matériel pour que chaque école puisse suivre cet indicateur.

Pour information, un capteur de CO2 a été prêté à une école maternelle : la teneur en CO2 monte beaucoup pendant la sieste (supérieur à 1000ppm). La concentration en CO2 monte beaucoup quand les enfants reviennent de récréation. Il faudrait laisser aérer encore 15 min après la récré pour que le taux de CO2 descende et atteigne le niveau adéquat.

Cas de test Covid positif

Selon les informations données par les directions d'école, 5 enfants ont été testés positifs.

Aucune fermeture de classe depuis septembre 2020 n'a eu lieu à Palaiseau.

Une vingtaine d'agents communaux ont été testés positifs sur la même période.

Si un agent est testé positif. Le service RH de la mairie identifie les cas contacts. Les familles et la direction de l'école sont informées.

Pour l'accueil du mercredi, la mairie a augmenté depuis le 10 février 2021 le nombre de centres ouverts ce jour-là. La mairie est au maximum de ce qu'elle peut faire :

- Élémentaire ouvert en renfort : Roger Ferdinand et Paul Langevin ;
- Maternelle ouverte en renfort : Henri Wallon.

Les autres lieux d'accueil de loisirs pour le mercredi sont inchangés. Les enfants déjeunent par « groupe école » à 1m de distance entre enfants ou par « groupe classe » quand c'est possible. Application d'une distanciation physique de 2m entre les différents groupes.

Pour les vacances d'hiver, un centre de loisirs supplémentaire (par rapport à d'habitude) a été ouvert pour permettre des meilleures distanciations.

Lors des mouvements de grève, la mairie dispose de moins de personnel disponible. Le protocole n'est donc pas assuré en totalité. Si tel est le cas, la mairie informera les parents des écoles concernées.

2) Effectifs scolaires

Une vigilance est nécessaire sur quelques secteurs de la carte scolaire.

Le maire souhaite que la carte scolaire soit retravaillée avant décembre prochain : il propose de commencer cette révision dès le mois de juin 2021 car le travail s'annonce un peu plus lourd qu'habituellement.

La réforme pour plafonner les effectifs à 24 élèves en classe de grande section, CP et CE1 est portée par le Gouvernement qui en assure la mise en œuvre. La mairie indique que la réforme n'est pas appliquée à Palaiseau car elle « concerne en priorité les milieux ruraux et les Quartiers de la Politique de la Ville ». Néanmoins, l'Education Nationale a fait part à la mairie de son souhait de l'appliquer dès septembre dans quelques écoles **maternelles** de Palaiseau.

La Mairie a fait le tour des écoles pour voir où il est possible d'ouvrir des classes et sera prête à ouvrir des classes à 24 c'est-à-dire en capacité à faire les aménagements de locaux aussi souvent que cela sera nécessaire. La mairie est prête et saura appliquer la réforme dans toutes les écoles de la ville. Elle espère que l'Education Nationale pourra rapidement communiquer sur les écoles maternelles retenues pour permettre d'anticiper les achats/aménagements/travaux nécessaires dans les meilleurs délais. Une ou deux écoles peuvent être sous-tension mais en travaillant sur la carte scolaire et en regardant site par site on voit bien les solutions qui sont possibles.

Les critères de l'Education Nationale quant au choix des écoles maternelles ne sont pas connus par la mairie.

C'est la DSDEN de l'Essonne qui décide de l'affectation des enseignants supplémentaires pour la réforme par rapport à leur schéma initial. La réflexion à date porte uniquement sur les classes de GS maternelle pour la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire rappelle :

- En Essonne, il y a un déficit chronique du nombre d'enseignant ;
- L'Education Nationale freine les ouvertures de classes même lorsque le seuil est atteint voir dépassé de 2 ou 3 élèves, et saute sur toutes les occasions pour fermer des classes ;
- Les difficultés à faire remplacer les enseignants ;

Plus l'Education Nationale mettra en place la réforme à 24, sans recrutement supplémentaire, plus on aura des difficultés à ouvrir des classes. Monsieur le Maire a déjà porté le message à l'Education Nationale qu'il « faut être conforme avec le nombre d'enseignants que vous avez au niveau départemental ». Sinon, le risque est de se retrouver avec des classes à 24 en GS, CP et CE1 et à 32 dans les autres niveaux, ce que personne ne souhaite.

Concernant les dates des Commissions de Dérogation scolaire, elles auront lieu en avril (réponse donnée aux familles la 2ème semaine de juin) mais les dates des commissions n'ont pas été fixées à ce jour.

3) Travaux

Comme chaque été, la mairie profite de cette période pour faire des travaux dans les écoles.

Les travaux annoncés plus bas ne sont que des indications, les directeurs d'école n'ont pas cette information pour le moment.

Jean Macé : ascenseur en mater ; conformité incendie, réfection des locaux

Tailhan : ascenseur en maternelle, conformité incendie, réfection des locaux

Wallon : local archive + local entretien

Vaillant : désamiantage des locaux, embellissement

Joliot : études poussées pour voir comment rénover l'école. Des diagnostics seront réalisés dans les prochains mois.

Des petits travaux sont également prévus sur les autres écoles : les conseils d'école en seront informés.

Palaiseau est une commune qui sera financièrement impactée par la crise Covid.

Les deux prochaines années ou plus seront difficiles avec des budgets serrés dûs à la baisse probable des impôts sur les sociétés, ce qui impactera sûrement les travaux effectués dans les écoles.

4) Divers

Les classes de découvertes

Une école réfléchit à pouvoir partir cette année.

Les avances sur subvention données l'an dernier aux écoles sont gelées sur les comptes des coopératives scolaires car ces sommes sont affectées pour les classes de découvertes et ne peuvent être utilisées pour autre chose (sommes votées en conseil municipal).

Lancement des conseils de centre de loisirs

Dès septembre 2021, la mairie souhaite lancer les conseils de centre de loisirs avec les directeurs de centre et les représentants de parents.

Equipe d'animation

La mairie souhaite poursuivre la formation des personnels d'animation sur plusieurs axes :

- handicap,
- violence et gestion des conflits
- ainsi que sur le harcèlement

La Mairie regarde comment recruter plus efficacement les animateurs et regardera les propositions faites par des représentants des parents d'élèves. La Mairie propose de financer le BAFA au bout d'un an pour avoir des personnes vraiment engagées dans un projet professionnel.

Végétalisation des cours d'école

Une réflexion sur la végétalisation des cours d'école va démarrer d'ici quelques semaines. La situation varie énormément d'une école à l'autre. Par exemple, la situation de l'école Jean Moulin (espace extérieur très végétalisé) n'est pas comparable à celle du groupe scolaire Caroline Aigle (espace extérieur très peu végétalisé).

Quelques idées de ce que ce projet permettrait de mettre en place dans les cours d'écoles :

- Ilots de fraîcheur (également proposés au budget participatif Ile de France <https://bit.ly/3dbBd9F>)
- Equipements sensoriels dans les cours
- Lien avec les circulations douces (rack vélos / trottinettes)

Sur tous ces sujets les RPE seront associés à la réflexion.

Sécurité aux abords des écoles :

Une réflexion va être lancée sur la sécurisation des abords des écoles afin de mettre en place un plan d'investissements sur plusieurs années à laquelle les RPE seront également associés.

Le déneigement des cours d'école n'avait pas pu être fait lors du dernier épisode neigeux car les équipes communales se sont concentrées sur les abords des écoles en priorité, des équipements publics et les rues de la ville. Un travail est à l'étude entre le service technique et le service enfance pour trouver une organisation afin de prioriser le traitement des plaques de verglas glissantes dans les cours d'école.

Questions diverses :

Quels sont les motifs des grèves ? ce sont souvent des grèves nationales, la mairie n'a pas les informations mais ils sont généralement communiqués par la presse.

Demande d'information sur le nombre de jours d'absence des ATSEM dans les écoles :

- La mairie ne peut pas accéder à cette demande en raison du secret professionnel et du RGPD. Seuls les directeurs d'écoles sont informés.
- Les RPE précisent que leur demande porte uniquement sur le nombre de jours d'absence des ATSEM et non sur la nature/motif des absences qui sont effectivement soumis au secret professionnel et au RGPD. Il s'agit de permettre aux RPE de réaliser un suivi quantitatif et non qualitatif afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'école et de réagir le cas échéant.
- La mairie propose de fournir des statistiques sur les absences, par trimestre en conseil d'école.

Propositions pour le pédibus :

- ✓ la mairie est prête à soutenir les demandes des parents (fournir du matériel, aider pour la communication, tracé des trajets).
- ✓ proposition de faire des pédibus sur les derniers 100 m, entre un parking et l'école
- ✓ proposition de faire une campagne au niveau de la ville (mais les précédentes avaient peu de succès)

Il y a des délais très longs de rendez-vous pour les orthophonistes à Palaiseau. La mairie propose de fournir la liste des professionnels mais ne peut pas faire plus.

En cas d'absence d'animateurs (COVID ou autres), l'organisation actuelle des accueils de loisirs pourra-t-elle tenir si l'épidémie touche trop de personnel périscolaire ? Non, s'il y a trop d'absence (COVID ou autres) de personnel périscolaire, au bout d'un moment, il ne sera plus possible de garantir le respect du protocole sanitaire. Si cela arrivait, les familles seraient toujours informées de la situation impliquant le non-respect du protocole sanitaire.

Il existe des problèmes de harcèlement, de cyberharcèlement dès la primaire. Des parents demandent le soutien de la mairie pour organiser des séminaires avec des intervenants. La mairie est d'accord sur le principe.

Le manque de lisibilité des modalités d'inscription (web Vs mairie) peut-il expliquer un faible nombre d'inscription dans certaines écoles ? Non, quand il y a peu d'inscrits c'est qu'il y a peu de famille. L'école étant obligatoire, les services de l'académie et de la mairie ne ratent pas d'enfant. Une attention sera portée sur une meilleure communication néanmoins.

Dates à retenir

- Commission des menus le 16 mars
- Conseils d'école dès le 2 mars